

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
23/06/2015

L'an deux mil quinze, le 1^{er} juillet 2015 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage
9 juillet 2015

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, ROULLAND Pierrick, SCHIEFER Jocelyne

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Absent excusé : DESQUESNES Yves,

Secrétaire de séance : DUFOUR André

Avant l'ouverture de la séance de conseil municipal, Monsieur le maire signale une erreur dans la rédaction de la délibération 2015-05-01. En effet au deuxième paragraphe, l'adjoint technique territorial est bien recruté du 4 au 22 mai 2015 cependant la phrase : « Cet agent sera rémunéré à compter du 2 septembre 2014 » est obsolète, il faut la supprimer.

2015-06-01 : REGULARISATION DE CESSIONS AMIABLES DE TERRAINS

Monsieur le maire présente différents dossiers de cessions amiables sur la commune, à régulariser.

- ⇒ Dossier M. BROQUET au Hameau Broquet
- ⇒ Dossier M DIEUDONNE au Hameau Grisetot
- ⇒ Dossier M. GOSSELIN au Hameau La Plume
- ⇒ Dossier M. DOLBEC au Hameau BAUDIENVILLE

Pour l'ensemble de ces dossiers les documents d'arpentage sont effectués mais ne sont pas passés devant notaires.

Après avoir pris connaissance de ces dossiers et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à procéder, à la signature des documents relatifs aux cessions de terrains citées ci-dessus.

2015-06-02 : RESTAURATION DU REGISTRE D'ETAT CIVIL 1943 - 1952

Monsieur le maire présente le registre d'état-civil des années 1943 à 1952. Les pages de ce registre ne sont plus reliées, à force d'être consulté et manipulé.

Le devis de l'entreprise OLG Buro a été retenu pour un montant de 126 € HT soit 150.70 € TTC.

2015-06-03 : ACQUISITION TONDEUSE ET DEBROUSSAILLEUSE A DOS ET PASSAGE EN INVESTISSEMENT DE MATERIEL DE VOIRIE

Monsieur le maire adjoint présente le devis :

- ⇒ Tondeuse : 950.25 € HT soit 1 140.30 € TTC
- ⇒ Débroussailleuse à dos : 572.25 € HT soit 686.70 € TTC
- ⇒ POUR UN TOTAL de 1 522.50 € HT soit 1 827 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis pour un montant de 1 522.50 € HT soit 1 827 € TTC

Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, l'article 21578 du BP2015.

2015-06-04 : CHANGEMENT DES DOUCHES AUX GITES 765 ET 766

Monsieur le maire adjoint présente les devis des entreprises FOSSEY et LEBAS, pour l'aménagement des salles de bain aux gîtes 765 et 766 (changement de douche et meuble lavabo). Les gîtes de France sont avertis de la programmation des travaux.

L'entreprise LEBAS Bruno a été retenue pour un montant de 8 051.60 € HT soit un montant de 9 661.92 € TTC.

2015-06-05 : CHANGEMENT DE LA LITERIE AUX 3 GITES

Madame la maire-adjointe présente les devis de chez BUT à Cherbourg, pour le changement de la literie des gîtes.

- ⇒ Devis pour les sommiers soit 674.88 € TTC
- ⇒ Devis pour les matelas soit 3 517.11 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis.

2015-06-06 : TARIFS DES GITES - SAISON 2016

Monsieur le Maire présente la demande de manche tourisme pour les tarifs des gîtes pour la saison 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants pour 2016 soit pour les

Gîtes 765 & 766	HS : 400 €
	MS : 285 €
	BS : 220 €
	WE 2 jours : reste inchangé : 120 €
Gîte 767	HS : 420 €
	MS : 295 €
	BS : 250 €
	WE 2 jours : reste inchangé : 140 €

- 2) L'accueil d'animaux est refusé
- 3) Le tarif mensuel pour les 3 gîtes reste inchangé : 500 €
- 4) Le montant de la caution reste inchangé : 300 €
- 5) Que l'hébergement est ouvert à la location du 1er janvier au 31 décembre.
- 6) Qu'il n'y a pas de modification dans le descriptif de l'hébergement
- 7) Autorise Monsieur le maire à signer la convention de mandat de location saisonnière pour ces 3 gîtes.

2015-06-07 : AVENANT AU DEVIS DES TRAVAUX POUR LA MAISON 12 LE BOURG

Monsieur le maire adjoint présente à l'assemblée, l'avancée des travaux. Deux poutres sont très abîmées et doivent être remplacées par des poutres IPE.

Le devis de l'entreprise DUGARDIN a été validé pour un montant de 1 700 € HT soit un montant de 1870 € TTC.

2015-06-08 : VENTE HERBE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la vente d'herbe sur la Lande d'Etoublon et aux Vasons, a été proposée à Mme LETERRIER Mauricette, agricultrice qui devra assurer la coupe d'herbe entre le 1er juillet et le 20 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette vente d'herbe à Mme LETERRIER Mauricette, pour un montant TTC de 350 €.

2015-06-09 : PASSAGE EN INVESTISSEMENT DE JEUX POUR L'ECOLE

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal une facture de chez LUDO PLUS relative à l'achat de jeux pour l'école maternelle pour un montant total HT de 467.66 € soit 532 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, l'article 2188 du BP2015.

2015-06-10 : REAJUSTEMENT DES CREDITS POUR DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT

Le montant de crédits pour dépenses imprévues d'investissement dépasse de peu le plafond légal : 28 000€ prévus au budget contre un plafond légal de 27 367.72 €. Afin de corriger ce montant de crédit, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	020	Dépenses imprévues	-1 000 €
	21568	Autre matériel et outillage	+1 000 €

2015-06-11 : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE BIENS ACHETES EN 2014

En 2014, deux subventions aux communes du GFP ont été versées:

- à Sideville : une participation de 1 682 € pour l'achat d'un vidéoprojecteur
- à la CCDD : un fond de concours de 1 569.62 € pour la fourniture et la pose de mobilier et panneaux d'information pour les sentiers de randonnée.

Conformément à l'article L2321-2 28° du CGCT, la collectivité a l'obligation d'amortir les subventions versées: "Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider de fixer une durée d'amortissement de un an.

2015-06-12 : ECRITURES BUDGETAIRES D'ORDRE

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
Fonctionnement dépenses	Chap.023	Virement à la section d'investissement	- 3 252 €
	Chap042/art6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 3 252 €

	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
Investissement Recettes	Chap.040/art28041411	Biens mobiliers, matériel et études	+ 3 252€
	Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	- 3 252€

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le maire-adjoint présente le bilan du Directeur du RPI :

- ⇒ Effectifs 2014/2015 : 138 enfants
- ⇒ Effectifs 2015/2016 : 144 enfants

Le seuil minimum est de 155 élèves donc une classe sera fermée à la rentrée.

Pour la rentrée scolaire 29 élèves arrivent contre 21 départs pour les CM2 ce qui représente 77 élèves pour l'école de Sideville et 67 élèves pour Teurthéville-Hague.

- ⇒ Monsieur MARTIN, le directeur a annoncé son départ, son poste est en attente de nomination.
- ⇒ Les enseignants demandent que le vidéoprojecteur de la classe qui ferme aille à Sideville.
- ⇒ Par ailleurs, la sécurité des enfants non attachés dans le bus de la navette du RPI est mise en cause. Si le problème perdure les enfants concernés seront exclus du transport scolaire.
- ⇒ La coopérative scolaire a un excédent de 2 525 € dont le versement de 700 € par la commune.

Monsieur le maire-adjoint fait part de problèmes rencontrés aux TAPs :

Les animateurs ont signalé un manque de respect de certains enfants envers les adultes qui encadrent. En effet, certains enfants insultent les animateurs, si de tels agissements se produisent à la rentrée, les parents seront convoqués dans un premier temps. Si aucune amélioration ne se fait sentir les enfants concernés seront alors exclus des animations des TAPS, sans remboursement du trimestre en cours.

En collaboration avec la mairie de Sideville, un pot de départ est organisé pour M. MARTIN, vendredi 3 juillet à Teurthéville-Hague.

TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Le maire présente la demande de mesdames AGNEL Amy et LECACHEUR Nathalie. Celles-ci souhaitent la réalisation d'un chemin piétonnier protégé qui desservirait les Hameaux Grisetot, La Coudrée, Les Fleurys.

D'une part, la commission voirie va se renseigner auprès de la commune d'Hardinvast qui a réalisé ce genre d'aménagement.

D'autre part, une réunion va être sollicitée avec le Département, compétent sur cette route départementale.

COMMUNE NOUVELLE

Après avoir pris connaissance du document édité par la Communauté de Communes de Douve et Divette, concernant un éventuel projet de Commune Nouvelle, Monsieur le Maire présente le contexte amenant les Conseils Municipaux à réfléchir aux conséquences de la réforme territoriale.

Un grand nombre de questions ont été soulevées quant à la proximité, la liberté de projet, mais aussi et entre autres l'aspect organisationnel des services de nos communes.

Le calendrier des investissements soulève également des inquiétudes.

Cependant, trois représentants participeront à la rédaction du projet de charte et rendront compte au Conseil Municipal.

Les membres sont Joël JOUAUX, le maire ; Lucien LEMENANT, Maire Adjoint et André DUFOUR, conseiller municipal

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→Projet de gradins au terrain de foot de Virandeville :

Bilan de la rencontre entre M VISTE et M ROUELLE, président de la commission des terrains et équipements au Districts de Football de La Manche :

D'une part le classement du terrain de foot en A11 traduit qu'aucune exigence particulière n'est requise pour la construction de gradins, si ce n'est les mesures de sécurité et d'accessibilité générales.

D'autre part ce même classement empêche l'obtention d'une subvention.

Le coût du projet est à l'étude.

→Monsieur le maire présente les remerciements de certaines associations pour le versement de la subvention communale 2015.

→Droit de préemption :

Par la délibération 2014-06-02 les membres du Conseil Municipal ont donné délégation de signature à Monsieur Le Maire, en matière de droit de préemption.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la demande de droit de préemption présentée par Maître François CHEVALIER-WYNDHAM-JONES notaire à Equeurdreville-Hainneville sur la propriété cadastrée :

- ZC 86 (36 Bas de Baudienville) pour une surface de 13 a 77 ca

SIGNATURES

Le Maire

Le Conseil Municipal